

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX  
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, S. GHARBAOUI, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, C. STANDO

**VILLE DE PULNOY**  
CR N°2011/15-SA/MCC

**Réunion Conseil Municipal du 27 janvier 2011**

**Etaients présents** : MM ROYER PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ ANDRE HOUDRY  
BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLÉN PELTIER CASTELA GEORGES VULCANO FROMENT  
DUSSIAUX OGIEZ DEVITERNE GOUDOUT MICHEL

**Absents excusés** :

D. FEUILTAINE a donné pouvoir à G. ROYER  
C. SIMON a donné pouvoir à M. PICCOLI  
S. VAGUENEZ a donné pouvoir à JM HEINLY  
N. CHABOD

**Absente** : S JACQUIER ROUX

**Secrétaire** : M. VULCANO

SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
	<p>Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2010 : pas d'observation. Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 : pas d'observation. Le Maire remercie les services municipaux pour la qualité des marchés conclus.</p> <p>Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour de la séance. Accord à l'unanimité. Cette question sera examinée en dernier.</p>
<p><b>Débat d'Orientation Budgétaire 2011</b></p>	<p>Le Maire rappelle que les administrations centrales et territoriales doivent faire face à une conjoncture difficile, qui impose une certaine prudence budgétaire. L'Etat, qui vit depuis longtemps au-dessus de ses moyens, doit maintenant réduire ses dépenses, ce qui se traduit par des recettes au mieux stagnantes, pour les collectivités territoriales.</p> <p>Si la DGF, pour la partie dotation principale, doit stagner dans son enveloppe globale, la part distribuée à Pulnoy devrait baisser d'environ 2%, en raison d'une légère baisse de la population.</p> <p>Arrivée de A. André.</p> <p>Le Maire commente un diaporama représentant les courbes de décès et naissances de la ville.</p> <p>Concernant les recettes d'investissement, le Maire explique que la Dotation de Développement Rural et la Dotation Globale d'Équipement permettaient, jusqu'à présent, de financer les équipements publics. Or, en 2011, ces 2 dotations vont fusionner pour donner naissance à une seule et unique dotation : la DETR. Aujourd'hui, l'incertitude plane quant aux fonds affectés à la DETR.</p> <p>Le Maire rappelle que Pulnoy est assimilée à une commune rurale, puisqu'elle perçoit la Dotation de Solidarité Rurale. Il a écrit au Ministre pour demander que Pulnoy soit requalifiée en commune urbaine (faisant partie intégrale de l'agglomération) afin de pouvoir bénéficier de la Dotation de Solidarité Urbaine, plus favorable.</p> <p>La ville s'est substituée au Département en votant l'abattement de 10% sur la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées. Il fallait le faire.</p>

Les recettes induites par la nouvelle taxe remplaçant la taxe professionnelle devraient être identiques à celles versées jusqu'à présent, mais rien n'est certain tant que le montant reversé à chaque commune par la CUGN au titre de la dotation de solidarité, n'est pas connu.

Il ne faut pas être pessimiste, mais informer sur les éléments réels concernant l'environnement financier des collectivités. Le Maire a pu constater, au cours de ses derniers mandats, que les collectivités territoriales sont toujours lésées par les différentes réformes. Pulnoy doit anticiper ces problématiques.

Avant de bâtir le budget, le 1<sup>er</sup> travail accompli a été la relecture complète de tous les postes de dépenses, pour détecter précisément les marges d'économie. Il faut en effet agir sur le fonctionnement pour pouvoir investir. Le Maire souligne à cet égard l'excellent travail réalisé par les services. Suite à ce travail d'analyse, il est aujourd'hui possible d'annoncer une baisse de 2% par rapport au prévisionnel de 2010, sur les dépenses courantes de fonctionnement (chapitre 011), sachant que ce même chapitre a déjà baissé de 1% en 2010.

L'évolution des charges de personnel est estimée à +0,6%, due principalement au GVT (glissement vieillesse technicité). L'Etat a en effet annoncé un gel des salaires pendant 3 ans.

Les autres dépenses de fonctionnement resteront dans l'épure du budget 2010.

Concernant l'investissement, le Maire rappelle que la ville a beaucoup investi, en suivant notamment les préconisations du gouvernement pour le plan de relance. Ainsi, 2010 a vu la réhabilitation de l'ensemble des 4 vents.

2011 verra la poursuite des engagements du mandat : remise à niveau des bâtiments et espaces publics, tout en cherchant systématiquement à réaliser des économies (ex : mise en place des arrosages intégrés, changement des menuiseries dans les écoles ...).

Un budget important sera débloqué pour les nouvelles technologies dans les écoles, ce qui faisait également partie des engagements du mandat. Un plan pluriannuel a été établi pour équiper les écoles de tableaux blancs interactifs et de valises mobiles.

Les travaux de mise aux normes dans le cadre de la loi handicap vont se poursuivre, pour atteindre un montant de 500 000€ TTC en 2014. Ces travaux n'étaient évidemment pas prévus dans les objectifs du mandat, mais la loi les impose désormais.

Les acquisitions foncières concernent essentiellement des parcelles forestières : une parcelle appartenant à un propriétaire d'Art sur Meurthe et 2 parcelles en limite de Cerville. La forêt est un bien précieux qu'il faut préserver.

Concernant la fiscalité locale, le Maire explique qu'une augmentation des taux de 2% serait souhaitable, afin d'être en cohérence avec l'inflation.

En conclusion, le Maire précise que le résultat de l'année passée est suffisamment excédentaire pour bénéficier d'un fonds de roulement satisfaisant. L'heure n'est pas à l'euphorie mais pas au pessimisme non plus. Le budget est sain, permettant de satisfaire les besoins de fonctionnement et d'investissement sans faire appel à une fiscalité démesurée.

Le Maire ouvre le débat.

N. Goudot a pris connaissance du document de présentation et regrette que ce débat d'orientation budgétaire ne fasse l'objet que de 2 pages. L'Etat crée des incertitudes sur les collectivités, empêchant ainsi des budgets plus ambitieux, plus intéressants pour la population.

	<p>Le Maire répond, que la baisse de 2% de la DGF versée à Pulnoy n'est pas du fait de l'Etat, mais de la décroissance démographique.</p> <p>N. Goudout craint que le désengagement de l'Etat ne fasse entrer les collectivités dans un cercle vicieux : moins de dotations, donc moins d'investissements, donc moins de marchés publics, donc moins d'emplois.</p> <p>Le Maire répond que si les emplois créés par les investissements directs de la commune restent très importants, il ne faut pas oublier que la ZAC des Résidences Vertes va générer environ 120 millions d'€ de travaux.</p> <p>D. Deviterne regrette que dans un 1<sup>er</sup> temps, la politique nationale prône une politique de relance et dans un 2<sup>ème</sup> temps, cette même politique nationale oblige les collectivités à freiner leurs dépenses. Si le débat d'orientation budgétaire devait faire l'objet d'un vote, le groupe opposition s'abstiendrait pour montrer que l'on est dans une spirale infernale. La parole de l'Etat pourrait se résumer comme suit : « faites des économies pour aider l'Etat à rembourser sa dette ». Une autre solution pour l'Etat serait de trouver des moyens pour augmenter ses recettes ou au pire les faire stagner. Or, la politique fiscale nationale aboutit au contraire à un « vidage des caisses ». Certains champs de fiscalité ont été vidés de leur substance. Les collectivités n'ont pas intérêt à jouer le jeu de l'Etat.</p> <p>Le Maire fait remarquer que le plan de relance initié par l'Etat en pleine période de crise a été le bienvenu, permettant à certaines entreprises de garder leurs salariés. On ne peut pas dire que l'on investit moins. Au contraire : tous les engagements du mandat seront réalisés, sans compter les 500 000€ de travaux liés à la loi handicap. Sans compter également les emplois induits par les Résidences Vertes, sans aucune dépense pour la collectivité, du fait de la seule volonté politique. En revanche, si d'autres investissements étaient à faire, la municipalité serait sans doute dans l'obligation de surseoir, pour éviter une pression fiscale trop importante.</p> <p>L'assemblée n'ayant plus de remarques, le Maire clôt le débat.</p>
<p><b>Location salle Galmiche : demande de tarif préférentiel par le Comité Départemental 54 de rugby</b></p>	<p>P. Broussier donne lecture du projet de délibération.</p> <p>N. Goudout demande pourquoi le choix de la ville de Pulnoy a-t-il été fait pour la remise des prix. JF Piccoli répond qu'il fait partie du Comité départemental.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p>
<p><b>Deuxième demande d'occupation du centre socio-culturel par l'association Bouche à Oreilles</b></p>	<p>P. Broussier donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p>
<p><b>Processus de certification de la gestion durable de la forêt communale : renouvellement de l'adhésion PEFC</b></p>	<p>L. Wehrle explique que la charte PEFC est un label de qualité, qui garantit que la forêt est gérée en adéquation avec le développement durable.</p> <p>N. Goudout trouve cette démarche tout à fait intéressante.</p> <p>D. Deviterne voudrait associer cette démarche à la volonté de constituer une entité forestière de qualité.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p>
<p><b>ZAC des Résidences Vertes : choix de l'aménageur</b></p>	<p>Le Maire rappelle les éléments clé de la ZAC des Résidences Vertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bâtiments basse consommation</li> <li>- verger communal au centre de la ZAC</li> <li>- couarail personnes âgées</li> <li>- large trame verte pour les vélos, les piétons</li> <li>- bassins de rétention/plans d'eau au nord de l'opération</li> <li>- mixité d'habitat</li> <li>- implantation de 2 arrêts de bus de part et d'autre de la ZAC.</li> </ul>

	<p>Les riverains de la rue Arago et Pasteur ont été informés de la possibilité d'acheter une bande de 5 mètres au fond de leur propriété, au prix du marché. A défaut d'entente entre tous les riverains, l'aménageur devra proposer un aménagement « jardin contre jardin ».</p> <p>Le Maire commente l'esquisse de projet, pas encore définitif, proposé par la Cirmad Est. Il précise que le bilan financier proposé par le candidat est équilibré, comme l'exigeait le cahier des charges.</p> <p>M.Royer demande quel est l'avenir de Tubi Tuba dans cette ZAC.</p> <p>Le Maire répond que les négociations sont en cours.</p> <p>JM Heinly donne lecture du projet de délibération.</p> <p>N. Goudout demande si les logements sociaux sont eux aussi dans une logique de développement durable.</p> <p>Le Maire répond que tous les bâtiments seront basse consommation.</p> <p>N. Goudout demande si les Pulnéens seront prioritaires dans l'accès aux logements sociaux.</p> <p>Le Maire rappelle que la commune bénéficie d'un droit de tirage de 20%.</p> <p>N. Goudout pense à certains Pulnéens qui rencontrent des difficultés pour accéder à la propriété. Concernant les commerces, connaît-on aujourd'hui l'identité de ceux qui viendront s'installer ?</p> <p>Le Maire répond qu'il s'agira peut-être d'un coiffeur, d'un salon d'esthétique, d'un restaurant, de la cave à bière, mais rien n'est sûr.</p> <p>JM Heinly ajoute que 700m<sup>2</sup> seront dédiés aux commerces.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p>
<p><b>Dossiers de demande de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie</b></p>	<p>JM Heinly donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p>
<p><b>Assurance des risques statutaires : renouvellement du contrat</b></p>	<p>Le Maire commente le projet de délibération, en précisant que le taux de l'ancien contrat était de 4,75%.</p> <p>JM Michel souhaite connaître le montant sur lequel s'applique le taux de 4,11%.</p> <p>Le Maire répond que la réponse lui sera donnée ultérieurement, le chiffre n'étant pas connu précisément ce jour.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p>
<p><b>Commission communautaire «Ressources internes et moyens généraux» : modification d'un représentant communal</b></p>	<p>Le Maire recueille les candidatures : Marc Ogiez et Nadine Goudout.</p> <p>Vote : M. Ogiez : 22 voix N. Goudout : 3 voix.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p>

**Question supplémentaire : Site de stockage souterrain à Cerville : Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.)**

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

Le Maire explique qu'auparavant, les puits de contrôle n'étaient pas soumis à un périmètre de sécurité. Ce périmètre, après avoir été de 70 mètres est de 100 mètres.

Ces puits ne posent pas de problème de vie au quotidien, mais il s'agit du principe de précaution.

Celui du golf n'étant pas soumis à périmètre, en raison de sa profondeur, le Maire souhaite demander à Erdf d'inverser les profondeurs des 2 puits de Pulnoy, afin de supprimer le périmètre de sécurité de celui implanté sur la future zone habitat-loisirs.

JF Piccoli ajoute que ce puits n'est qu'un puits de contrôle et donc très rarement sollicité.

Vote à l'unanimité.

**Question orale de l'opposition : D. Deviterne donne lecture de la question posée par un Pulnéen au sujet de l'arrivée du très haut débit sur Pulnoy.**

Le Maire explique que Pulnoy a été l'une des 1<sup>ères</sup> communes de l'agglomération à être câblée, donc la mieux servie. Aujourd'hui, Numéricable met à disposition 30 mégas. Les opérateurs privés comme Bouygues ne donnent aujourd'hui que 2 mégas.

L'article 29 de la loi de modernisation de l'économie impose que tous les opérateurs privés ouvrent leur réseau à d'autres opérateurs. Numéricable a donc signé un accord avec Bouygues. L'aménagement des réseaux pour le très haut débit est prévu, à terme, par Numéricable.

Les foyers qui le souhaitent pourront avoir un meilleur débit en choisissant Numéricable, dans l'attente de l'arrivée d'un autre opérateur admis sur le réseau Numéricable, comme le prévoit la loi.

Seichamps et Saulxures vont bénéficier du très haut débit par la CUGN, car ces 2 communes sont classées en zone grise, c'est-à-dire avec un débit très bas. On peut dire que Pulnoy souffre d'avoir été précurseur.

Il aurait été anormal que la CUGN serve Pulnoy alors que d'autres communes n'ont même pas 1 méga.

Il est à noter que les entreprises de la Porte Verte bénéficient de 100 mégas. Les citoyens, eux, bénéficient de 30 mégas.

D. Deviterne se fait le porte-parole du citoyen qui a posé la question et qui estime que le très haut débit peut être un critère d'attractivité pour une commune.

Le Maire répond que les aménagements techniques pour passer au-dessus de 30 mégas sont à l'étude, mais les délais ne sont pas connus.

D. Deviterne pose la question du WIFI.

Le Maire répond que le WIFI ne permet pas d'atteindre le très haut débit.

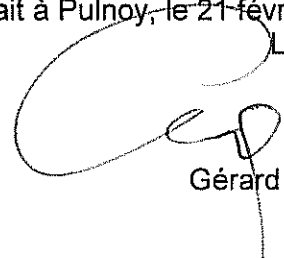
JM Michel souhaite que la commune fasse des efforts sur le salage des cheminements piétons.

Le Maire répond que le sel a fait temporairement défaut sur l'agglomération.

Ceci dit, les cheminements le long des propriétés et ceux reliant 2 rues sont à la charge des riverains.

Fait à Pulnoy, le 21 février 2011

Le Maire



Gérard ROYER



